



Le + syndical

LE PRATICIEN CONSEIL

Un espace de communication confraternelle
www.sgpc-cfe-cgc.com

N° 03
Nov 09

Que nous réserve l'avenir ? L'enjeu d'une élection.

Par Jean François GOMEZ, secrétaire national du SGPC



Vous allez élire prochainement les représentants des praticiens conseils au conseil de la CNAMTS, il s'agit d'un vote important, en effet : le clivage service administratif - service médical, arc-bouté sur le secret médical, est probablement en voie

d'ébranlement. Ce frein à la transmission des informations, multipliant les personnels de traitement, est probablement en train de vivre ses derniers soubresauts. Les plateformes de courrier avec des personnels des caisses placés sous l'autorité d'un médecin conseil, ouvrent la voie par la

mise en exergue de la distinction « autorité fonctionnelle et autorité de l'employeur ».

Par la même occasion, la question antique du rattachement du service médical aux directeurs des caisses est balayée. Les

caisses primaires, elles-mêmes, entités départementales autonomes, vivent probablement leurs derniers instants. La loi de 2004 ayant déjà relégué leur conseil au rôle de simple témoin des orientations nationales, c'est désormais au directeur de caisse d'évoluer vers la fonction d'agent de direction chargé d'un pôle de gestion de « process » régional, en binôme avec un représentant manager du service médical.

Les engagements de mutation de l'organisation de l'Assurance Maladie ont certainement supplanté la préoccupation initiale de la Ministre centrée sur le renforcement de l'autorité l'Etat en général et particulièrement au sein des ARS, conduisant ainsi à la reconduction de Frédéric Van Roeckeghem dans ses fonctions.

Le service médical est donc à la veille de profondes mutations qui devraient pouvoir maintenir une entité nationale sous réserve d'adaptation. Dans le même temps, nous sommes

l'objet des coups de boutoirs de la Cour des Comptes qui, au motif légitime d'une grande disparité de nos avis, nous rend responsables d'une inéquité de traitement des assurés sociaux. Le « nouveau » Directeur aura donc à cœur d'investiguer sur les aspects quantitatifs et qualitatifs de nos avis collectifs et probablement individuels ! Il en revendiquera la légitimité au titre de sa responsabilité de garant de l'égalité de traitement de tous. Nous risquons d'évoluer d'une médecine conseil vers une médecine plus assurancielle plus normée dans toutes ses composantes.

Les enjeux à venir pour chacun d'entre nous sont capitaux. Comment préserver notre indépendance décisionnelle au sein d'une structure médico administrative fusionnée, dans un contexte de gestion assurancielle plus appuyée ? Comment concilier l'acceptation de référentiels décisionnels à venir tout en se garantissant de la mise en place d'objectifs individuels de résultats ?

Vous allez prendre part à l'élection des représentants au conseil de la CNAMTS. C'est à ce jour la seule instance susceptible d'influer sur les orientations de la CNAMTS et des services qui s'y rattachent par l'intervention de ses conseillers. Devant les enjeux à venir, Il est important d'envoyer un message clair au nouveau directeur. Il doit savoir que le corps des praticiens conseils est majoritairement regroupé autour d'un syndicat fort et corporatiste. Le syndicat général est écouté et respecté. Nous sommes toujours présents dans les réflexions d'anticipation, ce qui vous permet d'économiser l'utilisation du rapport de force. Nous ne sommes pas fondus au sein d'une fédération d'agents qui décide en lieu et place des praticiens conseils. Cette indépendance, c'est votre garantie. Merci de continuer de nous faire confiance et de voter massivement pour la liste SGPC-CFE-CGC.

Jean François GOMEZ